



Aujourd’hui le 13 octobre, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 82 992 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 815 cas), 468 personnes sont hospitalisées (hausse de 11), dont 85 personnes sont aux soins intensifs. 3 décès sont survenus dans les 24 dernières heures, auxquels s’ajoutent 2 décès survenus entre le 6 et le 11 octobre, pour un total de 5 970 décès. Les prélèvements réalisés le 11 octobre s’élèvent à 20 386, pour un total de 2 677 474.

Tableau synthèse de l’évolution des données

Date	Cas confirmés	Décès	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés
6 octobre	900	11 + 2 date inconnue	409 (+16)	62 (-5)	29 949
7 octobre	1 078	11	425 (+16)	68 (+6)	29 387
8 octobre	1 102	10 + 4 date inconnue	433 (+8)	67 (-1)	28 773
9 octobre	1 097	4	444 (+11)	73 (+6)	24 503
10 octobre	942	10	437 (-7)	72 (-1)	19 161
11 octobre	843	5	457 (+20)	75 (+3)	20 386
12 octobre	815	3	468 (+11)	85 (+10)	ND

Prendre note que les données sont présentées en fonction de leur jour de saisie. Elles sont extraites à 16 h à la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes. Toutefois, la disponibilité des données sur les prélèvements comporte un délai supplémentaire de 24 heures et celles-ci correspondent au nombre de prélèvements réalisés à la date indiquée.

ÉTAT DE LA SITUATION DE LA PANDÉMIE AU QUÉBEC

Lors d’un point de presse tenu à 13 h, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et du directeur national de la santé publique, D^r Horacio Arruda, a d’entrée de jeu assuré que toutes les enquêtes nécessaires seront faites relativement au drame de Wendake.

Le premier ministre a ensuite fait le point sur la situation de la pandémie au Québec. Il a indiqué que la situation semble stable et a indiqué que les efforts déployés par tous les Québécois semblent donner des résultats.

Mise à jour des paliers d'alerte régionale

Par contre, le premier ministre a indiqué qu'en raison de l'augmentation des cas dans plusieurs régions, la santé publique faisait passer des régions supplémentaires en zone rouge. Ainsi, il a annoncé que **toute la Montérégie, toute la Capitale-Nationale, incluant Charlevoix, et tout le Centre-du-Québec passent au rouge**. Le premier ministre a mentionné que les mesures associées à l'alerte maximale seront mises en place progressivement d'ici vendredi.

Par ailleurs, le premier ministre a indiqué qu'en raison de l'augmentation des cas, le **Saguenay-Lac-Saint-Jean passait quant à lui en zone orange**.

Rappelons que samedi, en raison de l'évolution de la situation épidémiologique dans la région de l'Outaouais, les autorités de santé publique ont fait passer la **Ville de Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais au palier rouge (alerte maximale)**. Pour ces secteurs, il est dès maintenant non recommandé d'effectuer des déplacements non essentiels entre les zones rouges, orange ou jaunes et à l'extérieur du Québec. La plupart des autres mesures sont entrées en vigueur le dimanche 11 octobre, comme la fermeture des bars, des salles de spectacle, des restaurants, sauf pour les livraisons, les commandes à emporter ou les commandes à l'auto, et celle d'autres lieux concernés. Toutefois, certaines mesures, notamment celles concernant les milieux scolaire et sportif, entreront en vigueur le jeudi 15 octobre, donc dans la nuit de mercredi à jeudi.

Le premier ministre a rappelé l'importance de poursuivre les efforts afin de réduire les contacts et d'être prudent. Il a rappelé que les rassemblements intérieurs sont les plus dangereux au niveau de la transmission communautaire, surtout dans des lieux intérieurs pour une durée supérieure à 15 minutes. Il a indiqué que les grands rassemblements continueront d'être interdits pendant plusieurs mois.

Il a rappelé la fragilité du réseau de la santé et rappelé la nécessité de suivre les consignes pour sauver les vies des plus vulnérables. Il a rappelé l'importance de télécharger l'application de traçage.

Questionné quant à la pertinence de conserver différents paliers d'alerte régionale, le ministre de la Santé a réitéré la volonté du gouvernement de continuer à agir de façon ciblée.

RAPPEL - ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION D'OPPOSITION À L'ARTICLE 81 DU PROJET DE LOI 67 PLUS DE 100 MUNICIPALITÉS L'ONT ADOPTÉE EN MOINS D'UNE SEMAINE

Comme mentionné dans une précédente communication, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 67 dans lequel un article propose de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel pour gérer les problèmes de voisinage découlant de ce type de location dans nos communautés. La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a exprimé son profond désaccord avec cette intention; vous trouverez notre communiqué du 30 septembre en cliquant [ICI](#). Retirer un pouvoir de zonage aux municipalités est à la base un geste inacceptable qui va à l'encontre de notre rôle de

gouvernements de proximité reconnu par l'Assemblée nationale, sans compter que ce geste ne pourra qu'accentuer les problèmes vécus dans nos territoires avec les locations à court terme de type Airbnb.

Article 81

« Aucune disposition d'un règlement municipal adopté en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) ne peut avoir pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement d'hébergement où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place. »

En plus de constituer une véritable atteinte à nos pouvoirs en matière de zonage, cet article du projet de loi retirerait aux citoyens la capacité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie. Cette proposition est donc également une atteinte à la vie démocratique locale de nos communautés.

Aussi, nous avons besoin de votre appui pour signifier notre désaccord avec l'article 81 du projet de loi 67. **Déjà plus de 100 municipalités ont adopté une résolution à cet effet.**

Le projet de loi 67 devant être appelé rapidement en chambre, nous vous demandons de manifester votre désaccord en procédant à l'adoption du projet de résolution que vous trouverez [ICI](#) dès la **prochaine réunion** de votre conseil municipal et de votre MRC.

Outre l'envoi rapide de votre résolution au premier ministre du Québec, aux ministres des Affaires municipales et du Tourisme, aux chefs des partis d'opposition à l'Assemblée nationale, à votre député ainsi qu'aux membres de la commission parlementaire responsable, nous vous recommandons d'en transmettre aussi une copie aux médias de votre région. Vous trouverez [ICI](#) un projet de lettre de transmission et vous trouverez [ICI](#) la liste des adresses des membres de l'Assemblée nationale qui doivent recevoir promptement votre résolution.

Nous vous remercions à l'avance de l'intérêt que vous porterez à cette proposition et vous assurons de toute notre collaboration.

SITUATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les documents qui suivent présentent, à titre indicatif, un portrait global de la situation dans les centres de services scolaires ou commissions scolaires et les établissements scolaires concernant la COVID-19 en date du 9 octobre 16 h.

Pour consulter les faits saillants, cliquez [ICI](#).

Pour la liste des écoles, cliquez [ICI](#).

CRÉATION D'UN FONDS RÉGIONAL D'URGENCE EN SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS TOUCHÉS PAR LA PANDÉMIE

La ministre de la Culture et des Communications a annoncé aujourd'hui la création d'un fonds régional d'urgence de 3 M\$ destiné aux organismes culturels touchés par la pandémie de COVID-19. Disponible dès aujourd'hui, le Fonds régional d'urgence pour les organismes affectés par la pandémie de COVID-19 s'adresse exclusivement aux organismes à but non lucratif, soutenus ou non par le ministère de la Culture et des Communications, qui vivent une situation financière précaire en raison de la crise sanitaire. Les organismes dont la survie est menacée à court terme pourraient ainsi recevoir un montant maximal de 50 000 \$ qui leur permettra de maintenir leurs activités.

Pour être admissibles au programme, les organismes doivent être actifs dans un des secteurs d'intervention du Ministère, notamment la muséologie, le patrimoine, le loisir culturel, les médias communautaires et les écoles de formation en art. Les demandes d'aide financière pourront être acheminées au Ministère d'ici le 30 janvier 2021.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 : RISQUES D'HOSPITALISATION ET PROJECTIONS DES BESOINS HOSPITALIERS

L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a rendu disponible vendredi la plus récente mise à jour du **rapport sur les risques d'hospitalisation** ayant pour objectif de présenter des informations sur les caractéristiques sociodémographiques, les profils de comorbidité et les hospitalisations anticipées pour les nouvelles personnes infectées par le SRAS-CoV-2, et le **rapport de projections sur les besoins hospitaliers** qui met en lumière les éléments suivants :

- La tendance générale pour le nombre de nouvelles hospitalisations est en augmentation pour l'ensemble du Québec. Globalement, si le taux de transmission demeure constant, les projections suggèrent que le nombre de lits occupés par les patients atteints de la COVID-19 s'approchera des capacités hospitalières planifiées au cours des quatre prochaines semaines;
- Plus spécifiquement pour les régions de Montréal, **Laval**, Laurentides, Lanaudière et Montérégie (zone 1), les projections suggèrent que les capacités hospitalières seraient atteintes au terme du prochain mois et plus rapidement encore en ce qui a trait aux lits de soins intensifs;
- Quant aux autres régions du Québec (zone 2), même si la tendance démontre une augmentation des hospitalisations et de l'utilisation des lits de soins intensifs, les projections à ce jour ne prévoient pas un dépassement des capacités;
- L'intensification récente des mesures visant à limiter la transmission du virus pourrait, dans les prochaines semaines, avoir un impact sur les projections des besoins hospitaliers, impact qui n'est pas encore observé.

Les deux rapports sont disponibles sur le site Web de l'INESSS dans la section [COVID-19/Risques d'hospitalisation et projections des besoins hospitaliers](#).

POINT DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE DU CANADA

Aujourd'hui, lors d'un point de presse tenu en fin d'après-midi, le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, a d'entrée de jeu abordé le drame de Wendake.

Il a rappelé l'importance que tous les citoyens respectent les consignes pour aplatir la courbe. Il a appelé au téléchargement de l'application d'alerte.

Il a rappelé les efforts déployés par son gouvernement pour le dépistage et le développement d'un vaccin.

Il a rappelé la création de la nouvelle Prestation canadienne de la relance économique pour les travailleurs autonomes et les personnes non admissibles à l'assurance-emploi, qui vient s'ajouter à la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique et à la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants.

Par ailleurs, le premier ministre Trudeau a rappelé les mesures annoncées la semaine dernière pour soutenir les entreprises.

Rappelons que vendredi, le premier ministre Trudeau, accompagné de la ministre Chrystia Freeland, a annoncé la **création de la nouvelle Subvention d'urgence du Canada pour le loyer** qui fournira un soutien au loyer et à l'hypothèque jusqu'en juin 2021 pour les organisations admissibles touchées par la COVID-19. La subvention pour le loyer sera offerte directement aux locataires, mais soutiendra également les propriétaires des immeubles concernés. La subvention pourra atteindre jusqu'à 65 % des dépenses éligibles pour les entreprises qui ont enregistré une perte de revenus, et jusqu'à 90 % pour les entreprises qui doivent être fermées temporairement à la suite des décisions des autorités locales de la santé publique.

Il a annoncé la prolongation de la subvention salariale, allant jusqu'à 65 % des salaires éligibles jusqu'à décembre, et l'élargissement du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, entre autres, en ajoutant 10 000 dollars de prêt à remboursement conditionnel pour les petites entreprises qui en ont besoin.

Des mesures législatives seront déposées prochainement pour mettre en œuvre ces mesures.

Le premier ministre a également annoncé vendredi un soutien supplémentaire de 100 millions \$ aux banques alimentaires et aux organisations alimentaires locales. Le financement servira à acheter et à distribuer de la nourriture et d'autres produits essentiels en vue de répondre aux besoins urgents des Canadiens. Il servira également à embaucher des travailleurs là où les bénévoles ne sont pas disponibles, ainsi qu'à faire l'achat d'équipement de protection individuelle pour assurer la sécurité des travailleurs, des bénévoles et de ceux qui visitent les banques alimentaires et les organisations alimentaires locales.

PANDÉMIE DE COVID-19- RAPPEL DES MODALITÉS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE CHASSE

Alors que de nouveaux secteurs où l'on note une augmentation de la transmission communautaire ont passé au palier rouge (alerte maximale) à compter du samedi 10 octobre à minuit, le ministère des

Forêts, de la Faune et des Parcs rappelle aux détenteurs d'un permis de chasse qu'ils doivent s'assurer de respecter en tout temps les consignes des autorités de la santé publique : éviter de se déplacer d'une région à l'autre ou d'une ville à l'autre, sauf en cas de nécessité; éviter les rassemblements tant intérieurs qu'extérieurs, et maintenir en tout temps une distance de deux mètres entre les personnes; aux personnes qui habitent dans une région qui se trouve au palier orange ou rouge, d'éviter de se rendre dans une zone verte, jaune ou orange ainsi qu'à l'extérieur du Québec, sauf pour les déplacements essentiels; que toutes leurs provisions sont faites avant le départ du séjour de chasse.

Pour les chasseurs qui feront tout de même le choix de se déplacer, il est demandé de limiter le plus possible les contacts et les sorties dans les lieux publics, notamment les commerces des régions visitées. Le Ministère rappelle également que les chasseurs peuvent enregistrer leur gibier en ligne à l'adresse : Quebec.ca/enregistrement-gibier.

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

FORMATION – NOUVEAUX RENDEZ-VOUS ET PROCHAINS WEBINAIRES

Toujours à distance, les formations proposées par la FQM se déclinent selon vos envies et vos disponibilités : séances de coaching, webinaires, cours en classes virtuelles, rencontres en visioconférences. Le tout à une portée de clic!

Vos prochains webinaires

- Le jeudi 15 octobre 2020, à 14 h - [Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire](#)
- Le jeudi 22 octobre 2020, à 14 h - [Les leviers financiers en gestion des matières résiduelles – mieux comprendre pour mieux performer](#)
- Le mardi 3 novembre 2020, à 10 h 30 - [Le lobbyisme et le monde municipal](#)
- Le mardi 3 novembre 2020, à 14 h - [Comment s'y retrouver avec la loi sur les architectes?](#)
- Le jeudi 10 novembre 2020, à 14 h - L'agriculture urbaine (inscription disponible sous peu)
- Le mardi 17 novembre 2020, à 14 h - [La Berce du Caucase, lutter efficacement contre une plante envahissante toxique](#)
- Le mardi 24 novembre 2020, à 14 h - [L'accès aux documents et les élus: les grands enjeux](#)
- Le mardi 8 décembre 2020, à 14 h - [Médias sociaux : Faire face à l'intimidation par une gestion adaptée des commentaires](#)

Voici le programme des prochains jours; il est encore temps de s'inscrire pour :

- Le jeudi 22 et le vendredi 23 octobre 2020 de 13 h à 16 h - [Atelier-pratique : L'entrevue radio et télé](#)
- Le jeudi 22 octobre 2020 de 9 h à 12 h - [Les communications citoyennes à l'heure de l'acceptabilité sociale](#)
- Le vendredi 23 octobre 2020 de 9 h à 12 h - [La gestion contractuelle en-deçà de 105 700 \\$](#)
- Le samedi 24 octobre 2020 de 9 h à 16 h - [Communiquer efficacement](#)
- Le samedi 24 octobre 2020 de 9 h à 12 h - [MRC, les clés d'une gouvernance régionale efficace](#)
- Le samedi 24 octobre 2020 de 9 h à 12 h - [Maximiser votre impact auprès des divers paliers décisionnels](#)
- Le samedi 24 octobre 2020 de 9 h à 16 h - [Initier le changement](#)

- Le mardi 27 octobre 2020, de 12h15 à 13h – [Midi-Causerie](#)
- Le mercredi 28 et le jeudi 29 octobre 2020 de 13 h à 16 h - [Assumer son leadership en tant qu'élue : phase 2](#)
- Le jeudi 29 et le vendredi 30 octobre 2020 de 9 h à 12 h - [Maîtrisez vos dossiers municipaux](#)
- Le jeudi 29 et le vendredi 30 octobre 2020 de 9 h à 12 h - [Le marketing territorial, mode d'emploi pour les municipalités et les MRC](#)
- Le vendredi 30 octobre 2020 de 13 h à 16 h - [La planification stratégique \(nouvelle formule\)](#)
- Le samedi 31 octobre 2020 de 9 h à 16 h - [La prise de décision en urbanisme](#)
- Le samedi 31 octobre 2020 de 9 h à 16 h - [Initiation au coaching](#)

Nouveauté à découvrir : Midi-Causerie

L'équipe des relations du travail de la FQM vous propose des rendez-vous privilégiés afin d'approfondir vos connaissances en matière de relations du travail. Nous vous proposons quatre rendez-vous annuels afin d'améliorer votre gestion quotidienne en relations du travail et vos réflexes ainsi que demeurer à l'affût des nouvelles tendances.

Évidemment, le tout adapté à votre réalité de gestionnaire municipal!

Planifiez ces événements à votre agenda maintenant.

- Le mardi 27 octobre 2020, de 12 h 15 à 13 h 15
- Le mardi 26 janvier 2021, de 12 h 15 à 13 h 15
- Le mardi 27 avril 2021, de 12 h 15 à 13 h 15
- Le mardi 31 août 2021, de 12 h 15 à 13 h 15

Tarif membre : 50 \$ + taxes par session ou 150 \$ + taxes pour les 4 sessions

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

LANCEMENT DE JURIDIQC , UN GUICHET UNIQUE D'INFORMATION JURIDIQUE

Le ministre de la Justice et procureur général du Québec a annoncé ce matin le lancement de JuridiQC, un nouveau service en ligne qui offre gratuitement de l'information juridique simplifiée, vulgarisée et centralisée ainsi que des outils d'accompagnement personnalisés. Le déploiement de JuridiQC est progressif et s'échelonne sur quatre ans. Dans un premier temps, le service d'information en ligne s'adresse aux personnes vivant une séparation ou un divorce et aborde des enjeux tels que l'usage du domicile familial, le partage des biens et de l'argent, la médiation familiale et le recours aux services d'un avocat ou d'une avocate. De nouvelles fonctionnalités et d'autres thèmes concernant notamment les personnes âgées, la protection des consommateurs et consommatrices ou les infractions de nature criminelle et pénale viendront s'ajouter au cours des prochains mois.

Le nouveau service en ligne JuridiQC peut être consulté [ICI](#).

Le communiqué est disponible [ICI](#).

La formation municipale à distance

